



# RAPPORT ANNUEL 2019

Prix et Qualité du Service public de l'eau potable

Bischwihr ♦ Colmar ♦ Fortschwihr ♦ Horbourg-Wihr ♦ Houssen  
Ingersheim ♦ Jepsheim ♦ Muntzenheim ♦ Niedermorschwihr  
Porte du Ried ♦ Sainte Croix-en-Plaine ♦ Turckheim ♦ Walbach  
Wettolsheim ♦ Wickerschihr ♦ Wintzenheim ♦ Zimmerbach



## **1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	5
MODE DE GESTION DU SERVICE.....	6
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	6
NATURE DES RESSOURCES .....	6
NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	7
VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE .....	8
LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	8
PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE .....	9

## **2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE**

MODALITÉS DE TARIFICATION.....	11
MODALITÉS DE FACTURATION.....	12
FACTURE D'EAU TYPE 120 m <sup>3</sup> /AN .....	13
RECETTES .....	16
IMPAYÉS .....	16

## **3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	17
MONTANTS FINANCIERS .....	17
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	17
AMORTISSEMENTS .....	17
PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX .....	18

## **4. INDICATEURS DE PERFORMANCES**

QUALITÉ DE L'EAU .....	19
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE.....	21
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	23
INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS.....	25
INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU .....	25
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE.....	25
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU .....	26
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES .....	27
DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	27
TAUX DE RECLAMATIONS .....	28

## **5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE.....	29
OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	29

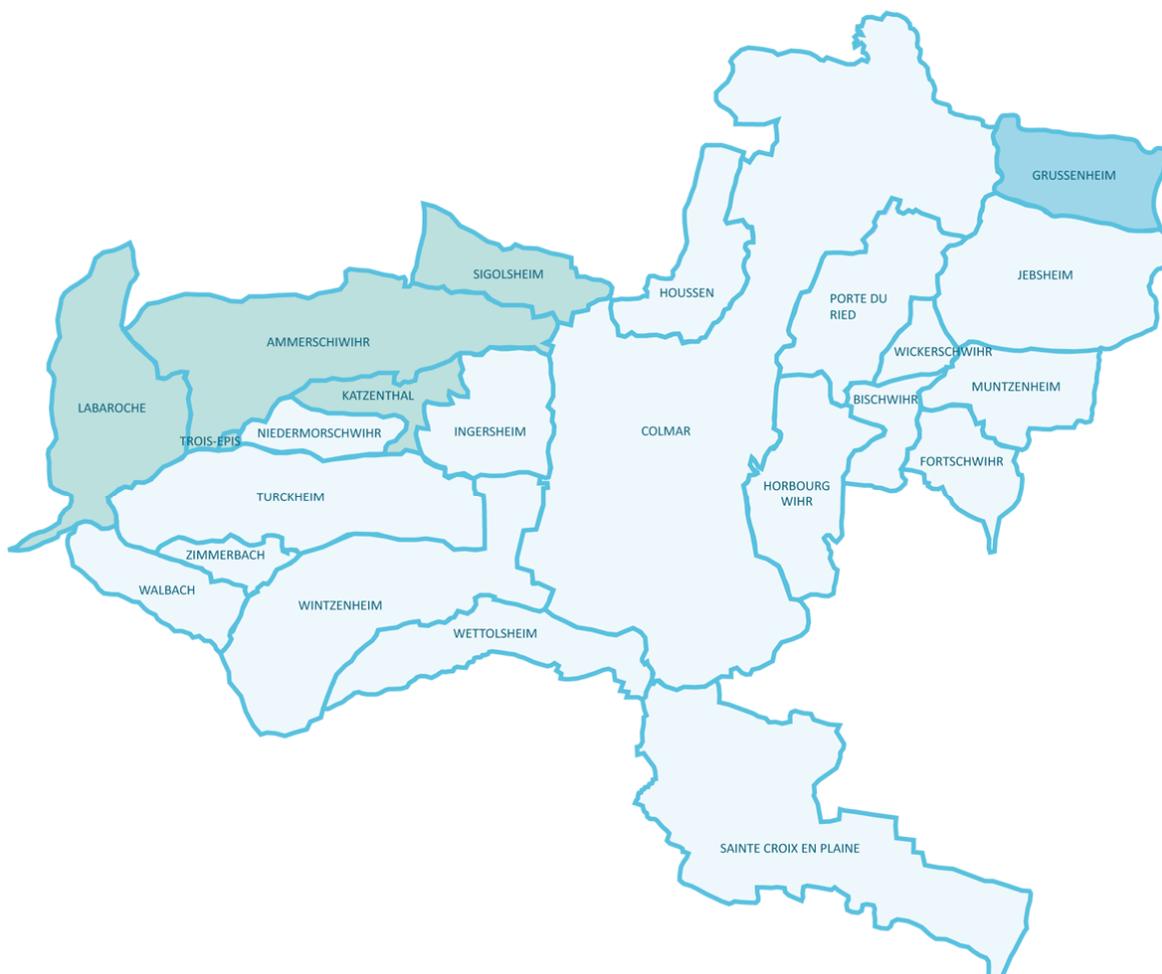


# 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## Présentation du territoire desservi

En 2019, le Groupement d'Entreprises Colmarienne des Eaux / SUEZ Eaux France :

- exploite le service public de l'Eau Potable sur le territoire de Colmar Agglomération (à l'exception des communes de Andolsheim, Sundhoffen et Herrlisheim dont les réseaux de distribution sont exploités par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill),
- se charge de la vente d'eau en gros au SIENOC (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Ouest de Colmar) pour l'alimentation en eau des communes de Ammerschwihr, Katzenthal, Labaroche, Sigolsheim et Trois-Epis,
- se charge de la vente d'eau en gros au SDEA (Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle) pour l'alimentation en eau de la commune de Grussenheim.



## Mode de gestion du service

Le service de l'eau potable de Colmar Agglomération est géré en régie avec un marché de prestations de service.

La qualité du Service de l'eau potable confié au Groupement d'Entreprises Colmarienne des Eaux / SUEZ Eau France dans le cadre du Marché Public n° 2010/182 du 27 décembre 2010, est certifiée ISO 9001 version 2015 et ISO 14001 version 2015.

## Estimation de la population desservie

Le périmètre d'exploitation confié par Colmar Agglomération, couvre un réseau de production et de distribution comprenant 5 stations de production (Dornig, Neuland, Kastenwald, La Forge et Jepsheim), 2 captages de sources, 8 ouvrages de stockage, 2 stations de reprise ainsi qu'un linéaire de 525,4 km de conduites. C'est au travers de ces nombreux équipements que, chaque jour, le groupement d'entreprises Colmarienne des Eaux / SUEZ Eau France œuvre pour assurer l'alimentation en eau de près de 110.000 habitants de l'agglomération colmarienne (18 communes et 1 syndicat intercommunal desservis).

## Nature des ressources

Installation	Fonction	Capacité	Puissance Installée	Date Intégration dans périmètre exploitation
DORNIG	Station Production	21.600 m <sup>3</sup> /j	411 kW	01/01/2001
NEULAND	Station Production	21.600 m <sup>3</sup> /j	411 kW	01/01/2001
KASTENWALD	Station Production	28.800 m <sup>3</sup> /j	500 kW	26/03/2009
LA FORGE	Station Production	1.500 m <sup>3</sup> /j	41 kW	01/01/2012
JEBSHEIM	Station Production	4.320 m <sup>3</sup> /j	130 kW	01/01/2016
WALBACH	Sources	Variable	–	01/01/2012
ZIMMERBACH	Sources	Variable	–	01/01/2012

## Volume produit (V1)

	2019	2018
DORNIG	1.847.409	1.758.785
NEULAND	1.699.452	1.675.282
KASTENWALD	3.997.571	3.975.564
LA FORGE	67.868	78.544
JEBSHEIM	397.840	397.835
SOURCES DE WALBACH	23.149	28.266
SOURCES DE ZIMMERBACH	11.702	8.935
<b>TOTAL</b>	<b>8.044.991</b>	<b>7.923.211</b>

## Volume importé (V2)

En 2019, Colmar Agglomération a importé 188 794 m<sup>3</sup> répartis comme suit :

- 36 798 m<sup>3</sup> d'eau du SIENOC pour l'alimentation de Niedermorschwihr
- 151 996 m<sup>3</sup> d'eau du SIEPI pour l'alimentation de Sainte-Croix-en-Plaine

## Volume exporté (V3)

En 2019, Colmar Agglomération a vendu 380 606 m<sup>3</sup> répartis comme suit :

- 346 339 m<sup>3</sup> d'eau au SIENOC
- 34 267 m<sup>3</sup> d'eau au SDEA

## Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nbre TOTAL Abonnés au 31.12.2019	Nbre TOTAL Abonnés au 31.12.2018
Bischwihr	483	483
Colmar	14 624	14 472
Fortschwihr	474	473
Horbourg-Wihr	2 239	2 236
Houssen	1 031	1 029
Ingersheim	1 653	1 594
Jepsheim	595	594
Muntzenheim	514	505
Niedermorschwihr	246	248
Porte du Ried	788	783
Sainte Croix-en-Plaine	1 308	1 294
Turckheim	1 545	1 504
Walbach	442	440
Wettolsheim	886	881
Wickerschwihr	325	319
Wintzenheim	2 756	2 679
Zimmerbach	410	408
<b>TOTAL</b>	<b>30 319</b>	<b>29 942</b>

En 2019, le service public de l'eau potable comptait **30 319 abonnés** contre 29 942 abonnés en 2018. Le nombre d'abonnements a ainsi augmenté de **+ 1,26 %**.

## Volumes vendus au cours de l'exercice

Communes	Consommations 2019	%	Consommations 2018
Bischwihr	45 412 m <sup>3</sup>	0,64 %	48 627 m <sup>3</sup>
Colmar	4 565 448 m <sup>3</sup>	64,65 %	4 454 689 m <sup>3</sup>
Fortschwihr	50 604 m <sup>3</sup>	0,72 %	50 017 m <sup>3</sup>
Horbourg-Wihr	300 427 m <sup>3</sup>	4,25 %	303 382 m <sup>3</sup>
Houssen	134 379 m <sup>3</sup>	1,90 %	130 282 m <sup>3</sup>
Ingersheim	237 949 m <sup>3</sup>	3,37 %	243 800 m <sup>3</sup>
Jebnheim	59 927 m <sup>3</sup>	0,85 %	61 263 m <sup>3</sup>
Muntzenheim	52 061 m <sup>3</sup>	0,74 %	48 348 m <sup>3</sup>
Niedermorschwihr	34 006 m <sup>3</sup>	0,48 %	31 364 m <sup>3</sup>
Porte du Ried	80 787 m <sup>3</sup>	1,14 %	74 255 m <sup>3</sup>
Sainte Croix-en-Plaine	136 151 m <sup>3</sup>	1,93 %	127 580 m <sup>3</sup>
Turckheim	280 129 m <sup>3</sup>	3,97 %	218 500 m <sup>3</sup>
Walbach	48 109 m <sup>3</sup>	0,68 %	49 195 m <sup>3</sup>
Wettolsheim	157 888 m <sup>3</sup>	2,24 %	181 537 m <sup>3</sup>
Wickerswihr	27 694 m <sup>3</sup>	0,39 %	26 523 m <sup>3</sup>
Wintzenheim	431 281 m <sup>3</sup>	6,11 %	432 869 m <sup>3</sup>
Zimmerbach	39 442 m <sup>3</sup>	0,56 %	40 031 m <sup>3</sup>
Vente en gros SIENOC	346 339 m <sup>3</sup>	4,90 %	365 022 m <sup>3</sup>
Vente en gros Grussenheim	34 267 m <sup>3</sup>	0,49 %	42 995 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>7 062 300 m<sup>3</sup></b>	<b>100 %</b>	<b>6 930 280 m<sup>3</sup></b>

**7 062 300 m<sup>3</sup>** répartis comme suit :

➤ Usage domestique	4 646 405 m <sup>3</sup>	65,8 %
➤ Usage industriel	1 536 956 m <sup>3</sup>	21,8 %
➤ Usage public	498 333 m <sup>3</sup>	7,0 %
➤ Ventes en gros	380 606 m <sup>3</sup>	5,4 %

Le volume vendu en 2019 est en hausse de **+1,90 %** par rapport à celui de 2018.

## Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Au cours de l'année 2019, Colmar Agglomération a entrepris plusieurs opérations de renouvellement sur le réseau, modifiant le linéaire total.

Au 31.12.2019 celui-ci est de **525,4 km**.

# Principaux travaux réalisés au cours de l'année

## 1. Renouvellement des réseaux et des branchements

- ➔ COLMAR : Chemin de la Speck, Pont route de Strasbourg/Rue Lavoisier, Rue Chopin, Rue de la Montagne Verte, Rue de la Poudrière, Rue des Trois-Châteaux, Rue des Vignes, Rue du Platane, Rue Schlumberger



→ Rue de la Montagne Verte – Colmar en 2019 – Renouvellement du réseau de distribution

➔ JEBSHEIM : Rue de Riedwihr

➔ PORTE DU RIED : Rue Principale (Holtzwihr)



→ Rue Principale – Porte du Ried en 2019 – Renouvellement du réseau et des branchements

## 2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### Modalités de tarification

Le prix du service de l'eau correspond à l'ensemble des opérations qui concerne à la fois la production d'un produit de qualité très surveillé, sa distribution ainsi que la redevance pollution des eaux qui est une recette fiscale environnementale. Il est principalement composé de deux éléments, dont le premier est décidé par Colmar Agglomération :

#### 1. La distribution de l'eau potable

Comprend les investissements, les renouvellements et les frais de fonctionnement des ouvrages destinés à assurer la production, le stockage, le traitement et la distribution aux abonnés ainsi que la gestion des services aux clients.

#### 2. Les redevances et taxes prélevées pour les organismes publics

- La redevance « Pollution » de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : Colmar Agglomération collecte cette redevance pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Vous trouverez en Annexe 3 Page 41 la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- La TVA au taux de 5,5 % qui constitue le dernier élément de la facture appliqué à l'eau. Ce taux est celui appliqué aux produits alimentaires et concerne l'ensemble des rubriques de facturation.

### Tarifs applicables aux 1<sup>er</sup> janvier 2019 et 2020

#### Part Collectivité (Colmar Agglomération)

		Au 01.01.2019*	Au 01.01.2020 **
Frais d'accès au Service (€ HT)		44,00 €	44,00 €
Part fixe (€ HT/an) Abonnement y compris location compteur	compteur 15 à 20 mm	24,50 €	24,50 €
	compteur 25 mm	49,20 €	49,20 €
	compteur 30 mm	54,00 €	54,00 €
	compteur 40 mm	86,40 €	86,40 €
	compteur 50 mm	222,00 €	222,00 €
	compteur 60 à 70 mm	236,00 €	236,00 €
	compteur 80 mm	252,00 €	252,00 €
	compteur 100 mm	273,00 €	273,00 €
	Compteur 150 mm	390,00 €	390,00 €
Part Proportionnelle (€ HT/an)		0,999 €/m <sup>3</sup>	0,999 €/m <sup>3</sup>

\* Délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 20 décembre 2018

\*\* Délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 19 décembre 2019

## Redevances et Taxes

	Au 01.01.2019	Au 01.01.2020
Redevance Pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,350 €/m <sup>3</sup>	0,350€/m <sup>3</sup>
Taxes (TVA)	Taux 5,5 %	Taux 5,5 %

## **Modalités de facturation**

Avant l'envoi de la facture, le chargé de clientèle met à jour les données de la facture (tarif, rubrique, date du prochain relevé, etc...) et traite l'ensemble des anomalies signalées par le releveur.

Il analyse par exemple, les variations de consommation et en cas de doute, déclenche une enquête complémentaire chez l'utilisateur avant la transmission de la facture.

Les factures sont éditées sur du papier labellisé PEFC et expédiées par un prestataire éditique basé à GAILLON (27). Elles peuvent être complètement dématérialisées sur demande du client (disponible sur l'Agence en ligne avec un message d'information envoyé au client par courriel).

## **Une facture claire et porteuse d'informations**

Le Service de l'Eau édite des factures contenant des informations souhaitées par les clients (qualité de l'eau, informations sur le prix ...). On y retrouve notamment :

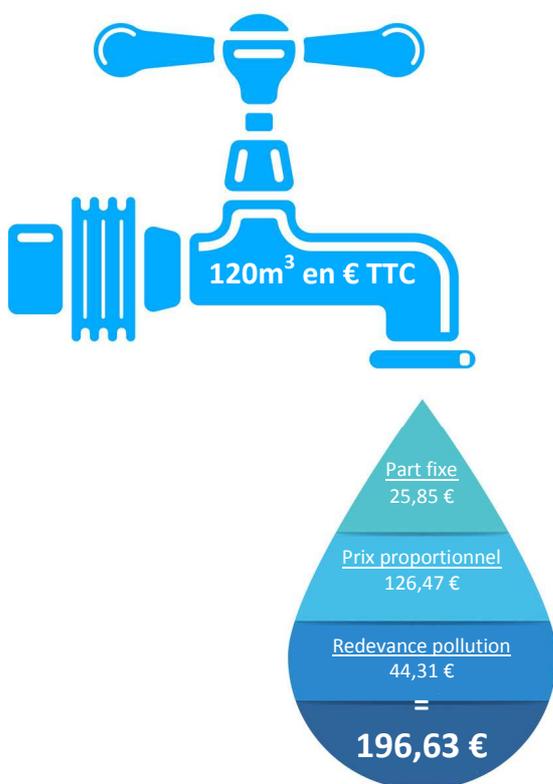
- Les Enjeux du cycle de l'eau avec décryptage des différents acteurs de l'eau et de l'assainissement et de leurs rôles ainsi que la destination des sommes collectées ;
- La maîtrise du budget de l'utilisateur avec fourniture au client de l'historique de ses consommations et de ses évolutions (consommation, tarifs ...) ;
- Des informations pédagogiques sur l'eau ou comment est répartie la consommation d'eau des français au quotidien avec indication du coût moyen des différents usages (bains, douches, lave-vaisselle, sanitaires ...) ;
- Personnalisation de la facture avec messages et informations propres à l'utilisateur.

En cas de mensualisation, un échancier modulable avec indication des prélèvements mensuels est intégré à la facture permettant à l'utilisateur de maîtriser son budget.

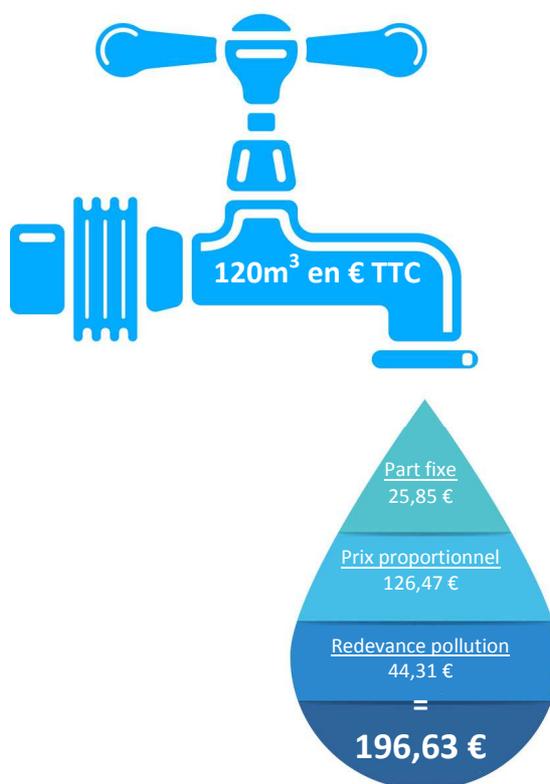
## Facture Eau type 120 m<sup>3</sup>/an (hors redevance assainissement)

Facture annuelle d'eau (production, traitement et distribution)  
exprimée en € TTC sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an – primes fixes  
comprises et TVA à 5,5 %.

**En 2020 le prix de l'eau reste identique à celui de 2019.**



**Tarif Eau Potable 2019**  
(hors redevance Assainissement)



**Tarif Eau Potable 2020**  
(hors redevance Assainissement)



# Modèle Verso de la facture

Informations personnalisées sur le budget eau

Informations pédagogiques sur l'eau

### VOTRE BUDGET EAU

Le prix moyen de votre eau\* :  
abonnement + consommation  
= 24,67€/mois en moyenne\*

\* sur la base de votre consommation actuelle.  
Hors abonnement :  
1m<sup>3</sup> (1000l) = 2,56€  
soit 1 litre = 0,00256€  
Retrouvez plus d'informations sur [www.cdeaux.fr](http://www.cdeaux.fr)

### POUR EN SAVOIR +

#### Comment se répartit la consommation d'eau des Français ?

En moyenne une famille française, de 4 personnes, consomme 120 m<sup>3</sup> d'eau par an, soit un budget moyen de 1 euro par jour. Mais savez-vous réellement ce que vous consommez ? (source INSEE)

- Un bain : 0,40 € (soit 100 à 150 litres d'eau)
- Une douche ou un lave-linge : 0,20 € (soit 60 à 90 litres d'eau)
- Un lave-vaisselle : 0,10 € (soit 25 à 40 litres d'eau)
- Une chasse d'eau : 0,03 € (soit 10 à 12 litres d'eau)

Document à conserver 10 ans

N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Consommation
XXXXXXXX	Relevé le 05/09/2016	2140	Estimé le 02/03/2016
		2034	106 m <sup>3</sup>

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 1080081823 / N° Facture : 1010963727-1

### DÉTAIL DE VOTRE FACTURE

DISTRIBUCTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
<b>ABONNEMENT</b>			<b>112,00</b>	<b>118,16</b>	
Part Fixe Eau du 01/03/2016 au 31/08/2016	1	12,25	12,25		5,5
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Communauté d'Agglomération du 03/03/2016 au 05/09/2016	106 m <sup>3</sup>	0,9410	99,75		5,5
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>101,38</b>	<b>111,52</b>	
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Fixe Assainissement du 01/03/2016 au 31/08/2016	1	8,00	8,00		10,0
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Communauté d'Agglomération Collecte du 03/03/2016 au 05/09/2016	106 m <sup>3</sup>	0,5170	54,80		10,0
Part Communauté d'Agglomération Traitement du 03/03/2016 au 05/09/2016	106 m <sup>3</sup>	0,3640	38,58		10,0
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>61,80</b>	<b>66,31</b>	
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Régionance Pour Modernisation Des Réseaux du 03/03/2016 au 05/09/2016	106 m <sup>3</sup>	0,2330	24,70		10,0
Lutte contre la pollution du 03/03/2016 au 05/09/2016	106 m <sup>3</sup>	0,35	37,10		5,5
<b>TOTAL HT</b>				<b>275,18</b>	
<b>MONTANT TVA ( 5,5 % )</b>				<b>8,20</b>	
<b>MONTANT TVA ( 10,0 % )</b>				<b>12,61</b>	
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>				<b>295,99</b>	

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

### Répartition

COLMARÈNE DES EAUX	78%	Taxes	22%
		Collectivités locales et tiers	

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, Mandataire 18 rue Edouard Bénéts 68027 COLMAR CEDEX.

### POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :

- la rémunération de la Communauté d'Agglomération de Colmar pour ses prestations de distribution et de traitement des eaux usées
- la rémunération des collectivités locales pour leurs prestations de collecte et de traitement des eaux usées
- et des taxes collectées par la Communauté d'Agglomération de Colmar pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.

**1** captage et traitement de l'eau potable

**2** stockage et distribution

**3** consommation et rejet des eaux usées

**4** collecte et traitement des eaux usées

### COMMENT REGLER VOTRE FACTURE ?

**PAR PRELEVEMENT INDIVIDUEL DE LA CHASSE D'EAU :**  
Une épave de votre compte bancaire est débitée de votre facture d'eau. Vous pouvez aussi régler votre facture d'eau par chèque ou par carte bancaire. Si vous préférez, vous pouvez aussi régler votre facture d'eau par mandat postal.

**PAR CHÈQUE BANCARRIÉ :**  
Téléchargez votre mandat de paiement sur [www.cdeaux.fr](http://www.cdeaux.fr) et déposez-le dans votre boîte aux lettres.

**PAR LE D. 1010963727-1 :**  
Inscrivez votre numéro de client sur le verso de votre facture d'eau. Vous pouvez aussi régler votre facture d'eau par mandat postal.

Détail de la facture

Répartition de la facture selon les destinataires

Décryptage du rôle des différents acteurs de l'eau et de l'assainissement pour mieux comprendre la destination des sommes collectées

Pour les clients non mensualisés, le rappel des différents modes de paiement

- 15 -

## Tarifs - facture type 120 m<sup>3</sup>/an (eau + assainissement) - 2019

**Tarif Eau Potable** (production, traitement et distribution) exprimé en € TTC sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an – primes fixes comprises et TVA à 5,5 %.

**Tarif Assainissement** (collecte et traitement des eaux usées) exprimé en € TTC sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an – primes fixes comprises et TVA 10 %.

<b>Tarif Eau Potable</b> base 120 m <sup>3</sup> /an	Ensemble des communes
Part Fixe (compteur 20 mm)	25,85 €
Prix Proportionnel	126,47 €
Redevance Pollution	44,31 €
<b>Total Eau</b>	<b>196,63 €</b>

<b>Tarif Assainissement</b> base 120 m <sup>3</sup> /an	Bischwihr	Colmar Herrlisheim Horbourg-Wihr Houssen Ingersheim Jebbsheim Ste Croix-en-Plaine Turckheim Walbach Wettolsheim	Fortschwihr	Muntzenheim	Porte du Ried Wickerschwihr	Wintzenheim
Part Fixe (compteur 20 mm)	81,13 €	17,60 €	97,90 €	79,93 €	89,10 €	17,60 €
Prix Proportionnel	189,29 €	122,49 €	229,68 €	186,51 €	208,16 €	201,69 €
Redevance Modernisation collecte	30,76 €	30,76 €	30,76 €	30,76 €	30,76 €	30,76 €
<b>Total Assainissement</b>	<b>301,18 €</b>	<b>170,85 €</b>	<b>358,34 €</b>	<b>297,20 €</b>	<b>328,02 €</b>	<b>250,05 €</b>

<b>TOTAL TTC 120 m<sup>3</sup> Eau + Assainissement</b>	<b>497,81 €</b>	<b>367,48 €</b>	<b>554,96 €</b>	<b>493,83 €</b>	<b>524,64 €</b>	<b>446,68 €</b>
---	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

<b>Soit au m<sup>3</sup> TTC</b>	4,15 €	3,06 €	4,62 €	4,11 €	4,37 €	3,72 €
----------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

## Recettes

Ventes d'eau (vente d'eau + part fixe)	6 936 912,37 € HT
Autres prestations auprès des abonnés (frais d'accès au service)	95 567,50 € HT
Exportation vers le SIENOC	191 922,79 € HT

## Impayés

### INDICATEUR P154.0

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de

**0,790 %**

### 3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

#### Branchements en plomb

Il n'existe pas de branchements en plomb dans le périmètre de distribution.

#### Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 693 473,51 € HT
Montant des subventions	44 240,00 € HT
Autres financements	_ € HT
Montant de l'autofinancement net	2 649 233,51 € HT

#### Etat de la dette du service

Encours de la dette au 31.12.2017	794 826,96 € HT
Montant remboursé durant l'exercice N-1	178 207,31 € HT
<i>dont en capital</i>	150 155,27 € HT
<i>dont en intérêts</i>	28 052,04 € HT
<i>dont remboursement anticipé</i>	_ € HT
<i>dont pénalité actuarielle</i>	_ € HT
Durée d'extinction de la dette	5 ans et 5 mois

#### Amortissements

Montant amorti par la collectivité durant l'exercice	1 838 652,72 € HT
--	-------------------

# Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

**TOTAL DU PROGRAMME 2020** → **2.645.000 € HT**

## 1/ Améliorations – mises en conformité sécurité des ouvrages production/stockage

**102.000 € HT**

Mise en place de compteurs sur les communes

## 2/ Assistance – Conseils et études

**10.000 € HT**

Etude de faisabilité, études préliminaires pour la réalisation du programme de travaux des années suivantes

## 3/ Renouvellement, renforcement des réseaux

**2.175.000 € HT**

**Colmar :** OA 27 – Avenue Clémenceau (sur la Lauch), Rue Charles Grad (entre rue Turckheim et rue Gérardmer), Rue de Guémar, Rue de la Cigogne, Rue du Chasseur, Rue de la Schlucht, Rue des Jacinthes, Rue des Jardins (parking archives et Arc Auto/Dekra), Rue des Vosges, Rue du Hohlandsbourg, Rue du Peuplier, Rue Edouard Richard (en complément du budget 2019)

**Houssen :** Rue de la Croix, Rue du Kreuzweg, Rue du Schlittweg

**Ingersheim :** Route de Turckheim (entre rue des Vosges et Place de Gaulle), Rue Gillet

**Turckheim :** Route de Colmar, Route Romaine (en complément du budget de l'année 2017)

**Wettolsheim :** Rue de Feldkirch

**Wintzenheim :** Rue Aloyse Meyer, Rue Joffre (entre rue Schwendi et Rue du Baerental)

## 4/ Extension des réseaux

**358.000 € HT**

**Colmar Agglomération :** Desserte de l'aire de grand passage, Extension en zone urbanisable

**Colmar :** Chemin de la Speck (VC 294)

**Wintzenheim :** Rue Jeanne d'Arc

## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

### Qualité de l'eau

#### Traitement de l'eau

##### ➤ Traitement de l'eau par adjonction de Polyphosphates

Le traitement principal de l'eau brute se fait par adjonction de Polyphosphates en tant qu'inhibiteur de corrosion contre l'action des chlorures. Le traitement aux Polyphosphates donne satisfaction car l'apparition d'eaux rouges est très rare.

##### ➤ Traitement de l'eau par chloration

L'eau distribuée est désinfectée au chlore. Cette mesure est conforme aux dispositions ministérielles, prises dans le cadre du plan VIGIPIRATE, qui exigent cette désinfection en fixant un taux de chlore résiduel de 0,3 mg/l en sortie des champs captants et de 0,1 mg/l minimum au robinet du consommateur.

#### Contrôles sanitaires de l'eau de consommation

Le contrôle de la qualité de l'eau distribuée s'exerce selon les prescriptions réglementaires du décret n° 2001-12-20 du 12 décembre 2001.

Le programme annuel d'analyses est défini selon les directives de l'arrêté préfectoral du 24 février 1992, modifié par l'arrêté préfectoral n° 351-13 du 17 octobre 1995 qui définit la fréquence et le type d'analyse. Le nombre d'analyses à effectuer dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage).

La campagne de prélèvement qui précise les dates d'intervention du laboratoire départemental agréé et le lieu de prélèvement est discutée et arrêtée chaque année avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

En 2019, les contrôles effectués en application de la réglementation ont conduit à la réalisation de 265 prélèvements (y compris les prélèvements sur les piézomètres en amont du Champ captant du Kastenwald) et 231 paramètres différents ont été mesurés pour l'ensemble des étapes du cycle de l'eau depuis la production à la distribution.

Les contrôles réalisés ont tous confirmé le respect des limites de qualité requises.

## Au-delà du contrôle réglementaire

Pour l'année 2019, 111 analyses complémentaires ont été effectuées en autocontrôle.

Le distributeur d'eau a pour mission de fournir en tout temps et en tout lieu du réseau de distribution une eau de qualité.

Colmar Agglomération a imposé au distributeur un programme renforcé d'autocontrôle. Les paramètres concernés sont ceux qui présentent un intérêt spécifique au plan local :

- Les nitrates qui restent à un niveau modéré avec une valeur moyenne de :
    - **23,00 mg/l** pour l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald)
    - **5,00 mg/l** pour l'UDI de La Forge (Captage de La Forge et les Sources de Walbach et Zimmerbach)
    - **26,25 mg/l** pour l'UDI de Jepsheim
  
  - Les chlorures issus de l'infiltration des eaux de dissolution des terrils du Bassin Potassique dont la teneur moyenne se situe à
    - **126,00 mg/l** pour l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald)
    - **7,38 mg/l** pour l'UDI de La Forge (Captage de La Forge et les Sources de Walbach et Zimmerbach)
    - **40,88 mg/l** pour l'UDI de Jepsheim
- Le contrôle accru permet de mieux connaître leur évolution mais aussi de mieux ajuster le traitement aux polyphosphates, inhibiteurs de corrosion des canalisations ;
- La vérification de l'absence de trace du résidu de lindane (HCH) au niveau des champs captants de l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald).

Vous trouverez en Annexe 4 Page 45 un tableau récapitulatif des valeurs moyennes calculées à partir de toutes les analyses réalisées en 2019.

## Information aux consommateurs

La qualité sanitaire de l'eau est la première information attendue par les consommateurs. Chaque année, les abonnés du service reçoivent avec leur facture d'eau une fiche de synthèse élaborée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à partir des résultats du contrôle sanitaire.

La qualité moyenne de l'eau dépend de l'origine du prélèvement dans le milieu naturel :

- Les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Niedermorschwihr, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim sont alimentées en eau par les 3 champs captants suivants : Dornig, Neuland et Kastenwald (UDI de Colmar).
  
- Les communes de Bischwihr, Fortschwihr, Jepsheim, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerswihr sont alimentées en eau par le forage de Jepsheim (UDI Jepsheim).

- La commune de Sainte-Croix-en-Plaine est alimentée en eau par les forages du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Il.
- Les communes de Walbach, Zimmerbach sont alimentées en eau par des sources situées sur leur territoire respectif et par un captage situé sur le ban de Wintzenheim au hameau de La Forge. Ce hameau est par ailleurs alimenté par ce même captage (UDI La Forge).

Vous trouverez en Annexe 5 Page 47 les fiches relatives à la qualité de l'eau distribuée en 2019.

## Indicateurs de performances de la qualité de l'eau

L'arrêté du 2 mai 2007, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, définit 2 indicateurs basés sur les contrôles réglementaires ayant pour but d'apprécier la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

### INDICATEUR P101.1

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie pour l'année 2019 est de

**99,47 %**

2 analyses sur les 376 réalisées ont révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage

### INDICATEUR P102.1

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques pour l'année 2019 est de

**100 %**

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Le patrimoine confié par Colmar Agglomération est géré à l'aide d'un système d'information géographique qui permet de réaliser une cartographie numérique du réseau.

La Colmarienne des Eaux est équipée du logiciel ELYX, standard national des SIG, permettant l'intégration graphique du réseau d'eau potable (ensemble des données connues) des différentes communes de Colmar Agglomération. Cette base de données est un outil important pour administrer le patrimoine mais également pour contribuer à l'optimisation des opérations de maintenance du réseau.

A partir de l'exercice 2013, l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, qui permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution, a changé de définition et a été remplacé par l'indice P103.2B, indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous :

<b>PARTIE A - Plan des réseaux (15 points)</b>	<b>UDI Colmar</b>	<b>UDI La Forge</b>	<b>UDI Jebsheim</b>
<p><b>10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable</b> mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable</p>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<p><b>5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année</p> <p>Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.</p>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

<b>PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)</b>	<b>UDI Colmar</b>	<b>UDI La Forge</b>	<b>UDI Jebsheim</b>
<p><b>10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)</li> <li>- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)</li> </ul>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<p><b>De 1 à 5 points (VP.239) :</b> Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, <b>un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%</b>. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :</p> <p>Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire  Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires  Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires  Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires  Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires</p>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<p><b>De 0 à 15 points (VP.241) :</b>  <b>L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose</b> des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, <b>un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%</b>. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :</p> <p>Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point  Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points  Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point  Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points  Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points  Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points  Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points</p>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>12</b>

<b>PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>	<b>UDI Colmar</b>	<b>UDI La Forge</b>	<b>UDI Jebnheim</b>
<b>10 points (VP.242) :</b> Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>10 points (VP.243) :</b> Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>10 points (VP.244) :</b> Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;( <b>seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item</b> )	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>10 points (VP.245) :</b> Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;( <b>seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item</b> )	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>10 points (VP.246) :</b> Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>10 points (VP.247) :</b> Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>10 points (VP.248) :</b> Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 points (VP.249) :</b> Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux Nota : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## INDICATEUR P103.2.B

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour l'année 2019 est de

**92 pts/120** pour l'UDI Colmar

**93 pts/120** pour l'UDI La Forge

**91 pts/120** pour l'UDI Jebnheim

De manière globale, en pondérant sur le linéaire des réseaux par UDI, l'indicateur s'élèverait à **91 pts/120**.

## Rendement du réseau de distribution

Le rendement est le rapport entre la quantité d'eau produite et achetée et la quantité d'eau effectivement consommée. Cet indicateur est important car il donne un excellent aperçu de la qualité d'un réseau et de ses paramètres (vétusté, choix du matériau...).

## INDICATEUR P104.3

Le taux de rendement du réseau de distribution pour l'année 2019 est de

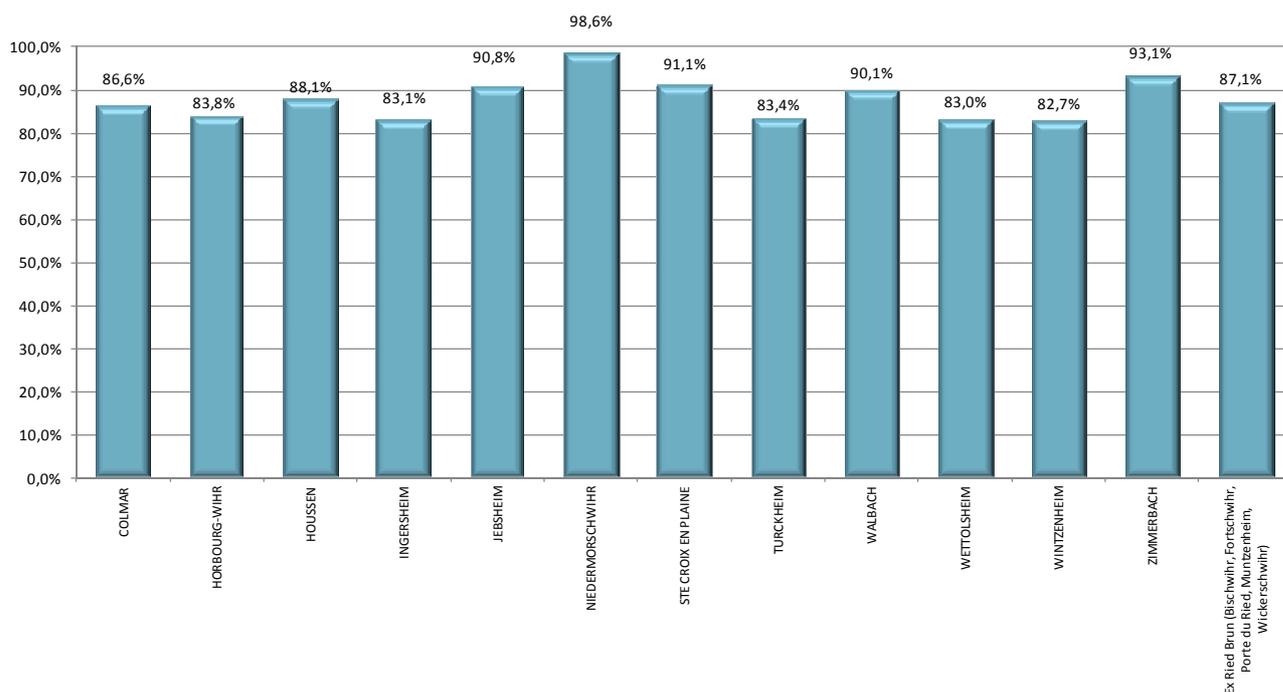
**86,7 %**

Ce rendement est conforme à l'objectif de 85 % fixé par la loi Grenelle II pour l'environnement.

Le calcul du rendement global sur le réseau communautaire, conformément aux règles de l'indicateur P104.3, est le suivant :

Paramètres de calcul	m <sup>3</sup>
<b>Volume produit (V1)</b> Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution	8 044 991
<b>Volume Importé (V2)</b> Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur	188 794
<b>Volume exporté (V3)</b> Volume d'eau potable livré a un service d'eau extérieur	380 606
<b>Volume mis en distribution (V4)</b> Se calcule de la façon suivante : V1 + V2 - V3	7 853 179
<b>Pertes (V5)</b> Se calcule en faisant V6 - V4	1 090 977
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b> Se calcule en faisant V7 + V8 + V9	6 762 202
<b>Volume comptabilisé (V7)</b> Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés	6 540 272
<b>Volumes consommateurs sans comptage (V8)</b> Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est estimé.	141 423
<b>Volume de service du réseau (V9)</b> Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution	80 507
<b>Rendement = (V6 + V3) / (V1 + V2) x 100</b>	<b>86,7</b>

Par commune, ce rendement se décline de la manière suivante :



## Indice linéaire des volumes non comptés

### INDICATEUR P105.3

 Formule :  $(V4 - V7) / (365 \times \text{linéaire réseau})$

L'indice linéaire des volumes non comptés pour l'année 2019 est de

**6,85 m<sup>3</sup>/km/jour**

## Indice linéaire des pertes en réseau

Le périmètre d'exploitation confié par Colmar Agglomération, couvre un réseau d'ampleur comprenant 5 stations de production (Dornig, Neuland, Kastenwald, La Forge, Jebnheim), des ouvrages de stockage ainsi qu'un linéaire de **525,4 km** de conduites.

### INDICATEUR P106.3

 Formule :  $(V4 - V6) / (365 \times \text{linéaire réseau})$

L'indice linéaire des pertes en réseau pour l'année 2019 est de

**5,69 m<sup>3</sup>/km/jour**

## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement des réseaux anciens s'est fait en veillant tout particulièrement à prendre en compte les programmes de voirie décidés par les communes membres de Colmar Agglomération.

Le linéaire renouvelé ces 5 dernières années est de : **17 189 ml** dont **2 739 ml renouvelés en 2020**.

### INDICATEUR P107.2

 Formule :  $\frac{\text{Linéaire de réseau remplacé les 5 dernières années}}{\text{longueur réseau au 31.12.2019}} \times 100$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable pour l'année 2019 est de

**0,65 %**

## Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Les ressources sont les suivantes :

Code National	Nom du Captage	Date DUP
068000153	DORNIG - Forage F1	22/01/1976
068000154	DORNIG - Forage F2	22/01/1976
068000338	NEULAND - Forage F1	22/01/1976
068000337	NEULAND - Forage F2	22/01/1976
068004015	KASTENWALD - Forage F2	22/11/2007
068004014	KASTENWALD - Forage F3	22/11/2007
0680040113	KASTENWALD - Forage F4	22/11/2007
068000150	WINTZENHEIM LA FORGE - Forage P1	15/12/2009
068003666	WINTZENHEIM LA FORGE- Forage P2	15/12/2009
068000076	WALBACH - Source Chemin Zwerchberg	28/07/1977
068000091	WALBACH - Source entre ravin	28/07/1977
068000104	WALBACH - Source HOLLE 1 PARC 14-15	28/07/1977
068000103	WALBACH - Source HOLLE 2 PARC 15	28/07/1977
068000147	WALBACH - Source Riblingsthal	28/07/1977
068000148	ZIMMERBACH - Source S3	11/05/1973
	JEBSHEIM	14/11/1972

La valeur de cet indicateur est fixée selon le barème suivant :

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'Hydrogéologue rendu
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### INDICATEUR P108.3

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau pour l'année 2019 est de

**80 %**

## Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

En 2019, le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés n'ont pas été prévenus à l'avance est de **68** selon la répartition suivante :

- 28** coupures en urgence suite à fuite sur conduite
- 36** coupures en urgence suite à fuite sur branchement
- 4** coupures en urgence suite à fuite sur protection incendie

### INDICATEUR P151.1

 Formule : Nbre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nbre d'abonnés x 1000

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour l'année 2019 est de

**2,24 ‰**

## Délai maximal d'ouverture des branchements

Le délai d'ouverture des branchements témoigne de l'engagement de l'exploitant à mettre en service les branchements neufs et à remettre en service les branchements existants fonctionnels.

En 2019, ce délai est inférieur à 24 heures.

### INDICATEUR P152.1

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour l'année 2019 est de

**100 % en moins de 24h00**

## Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites relatives au Service de l'Eau à l'exception de celles concernant le niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations règlementaires, y compris celles liées au règlement de service.

**En 2019, aucune réclamation écrite n'a été enregistrée.**

### **INDICATEUR P155.1**

 Formule : Nbre de réclamations écrites / Nbre d'abonnés x 1000

Le taux de réclamation pour l'année 2019 est de

**0 ‰**

## **5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

### **Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité**

#### **INDICATEUR P109**

Le montant des abandons de créances de l'année précédente est de

**54.796,20 €**

### **Opérations de coopération décentralisée (cf L 1115-1-1 du CGCT)**

Dans le droit fil de la loi « Oudin-Santini » qui permet aux collectivités locales de financer des actions de solidarité pour contribuer à un meilleur accès à l'eau pour les habitants d'autres continents, le Conseil Communautaire a, par délibération du 5 mai 2012, décidé d'engager une action de solidarité internationale au titre de la loi et approuvé le principe de l'attribution d'une aide dans ce cadre à une Organisation Non Gouvernementale (ONG).

En 2019, Colmar Agglomération n'a pas engagé d'action au titre de l'eau potable.



# ANNEXES

- 1 Modifications opérées sur le réseau eau potable
- 2 Schémas de principe d'adduction d'eau potable
- 3 Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- 4 Tableau récapitulatif des valeurs moyennes de l'année
- 5 Fiches de synthèse sur la qualité de l'eau distribuée
- 6 Récapitulatif des indicateurs de performances



# ANNEXE 1

## Modifications opérées sur le réseau en 2019

<b>2019</b>	<b>Matériaux et diamètres</b>	<b>Conduites Posées</b>	<b>Conduites Enlevées</b>	
	(mm)	(m)	(m)	
<b>BISCHWIHR</b>				
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<i>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</i>			<i>0 mL</i>
	<i>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</i>			<i>47 mL</i>
	<i>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</i>			<i>7 711 mL</i>
<b>COLMAR</b>				
<i>Rue des Trois- Châteaux</i>	F 200		51,42	
	F150		36,82	
	FD150	53,25		
	F 100		36,54	
	FD 200	48,45		
	FD 100	44,72		
<i>Rue du Platane</i>	F 100		309,04	
	F 80		15,91	
	FD 100	321,45		
<i>Place de la Montagne Verte</i>	F 100		153,97	
	FD 100	183,31	13,05	
	FD 150	4,32		
<i>Rond point Trois- Châteaux</i>	F 150		61,66	
	F 100		48,33	
	FD 150	36,57	3,84	
	FD 200	1,58		
	FD 100	50,80		
<i>Rue Schlumberger</i>	F 80		145,33	
	FD 100	172,07	1,95	
	F 100		29,68	
<i>Rue des Vignes</i>	F 80		87,24	
	FD 100	87,36		
	FD 150	4,11		
<i>Rue Chopin</i>	F 150		141,23	
	F 100		118,82	
	FD 200		6,61	
	FD 150	259,79		
	FD 100	5,76		
<i>Au- Werb</i>	FD 100	70,43	3,36	
	FD 200	9,63	9,63	
<i>Rue de la Speck</i>	F 150		155,67	
	FD 100		1,42	
	F 100		49,41	
	FD 150	136,11		
	FD 100	7,31		
<i>Rue de la Poudrière</i>	F 100		27,90	
	F 150		281,60	
	A 150		6,77	
	F 80		38,03	
	FD150	230,22		
	FD 200	76,47	8,23	
	FD 300	17,29	9,91	
	FD 100	88,37		
<i>Pont Route de Strasbourg</i>	ACIER DN200		38,00	
	FD200	38,00		
	<i>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</i>	<b>1947,37</b>	<b>1891,37</b>	<i>56 mL</i>
	<i>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</i>			<i>-9 mL</i>
	<i>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</i>			<i>239 653 mL</i>
<b>FORTSCHWIHR</b>				
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<i>0 mL</i>
	<i>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</i>			<i>0 mL</i>
	<i>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</i>			<i>9 253 mL</i>
	<i>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</i>			

	Matériaux et diamètres	Conduites Posées	Conduites Enlevées	
<b>HOLTZWIHR (PORTE DU RIED)</b>				
Rue Principale	FD 200 FD 150 FD 100 F100	26,48 217,57 26,93		260,12
<b>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</b>		<b>270,98</b>	<b>260,12</b>	<b>11 mL</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</b>				<b>0 mL</b>
<b>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</b>				<b>11 850 mL</b>
<b>HORBOURG-WIHR</b>				
Rue du Château	F 125 FD 200 FD 100 FD 150 F 100		305,94 6,92 6,21 2,31 23,32	
Lotissement Kreuzfeld	FD250 FD250	256,00 161,00		
<b>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</b>		<b>767,07</b>	<b>344,70</b>	<b>422 mL</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</b>				<b>-416 mL</b>
<b>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</b>				<b>33 407 mL</b>
<b>HOUSSEN</b>				
<b>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0 mL</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</b>				<b>0 mL</b>
<b>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</b>				<b>15 609 mL</b>
<b>INGERSHEIM</b>				
Place de Gaulle	PEHD 50	96,36		97,79
<b>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</b>		<b>96,36</b>	<b>97,79</b>	<b>-1 mL</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</b>				<b>144 mL</b>
<b>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</b>				<b>26 121 mL</b>
<b>JEBSHEIM</b>				
<b>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0 mL</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</b>				<b>0 mL</b>
<b>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</b>				<b>15 544 mL</b>
<b>MUNTZENHEIM</b>				
<b>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0 mL</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</b>				<b>0 mL</b>
<b>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</b>				<b>10 993 mL</b>
<b>NIEDERMORSCHWIHR</b>				
<b>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0 mL</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</b>				<b>1 708 mL</b>
<b>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</b>				<b>10 552 mL</b>
<b>RIEDWIHR (PORTE DU RIED)</b>				
<b>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0 mL</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</b>				<b>0 mL</b>
<b>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</b>				<b>3 302 mL</b>
<b>SAINTE CROIX EN PLAINE</b>				
<b>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0 mL</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</b>				<b>1 292 mL</b>
<b>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</b>				<b>25 450 mL</b>
<b>TURCKHEIM</b>				
Boulevard Charles Grad	F 100 FD 100 FD 150 F 125		106,79 5,64 1,15 37,34	
<b>TOTAL POSE/DEPOSE 2019</b>		<b>112,48</b>	<b>145,28</b>	<b>-33 mL</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT SIG 2019</b>				<b>0 mL</b>
<b>TOTAL COMMUNE AU 31/12/2019</b>				<b>25 905 mL</b>

	Matériaux et diamètres	Conduites Posées	Conduites Enlevées	
<b>WALBACH</b>				
		0,00	0,00	0 mL
				0 mL
				11 882 mL
<b>WETTOLSHEIM</b>				
		0,00	0,00	0 mL
				0 mL
				14 793 mL
<b>WICKERSCHWIHR</b>				
		0,00	0,00	0 mL
				40 mL
				5 907 mL
<b>WINTZENHEIM</b>				
		0,00	0,00	0 mL
				0 mL
				48 559 mL
<b>ZIMMERBACH</b>				
		0,00	0,00	0 mL
				0 mL
				8 948 mL

Total pose/dépose 2019 (mL)	3194,26	2739,26
-----------------------------	---------	---------

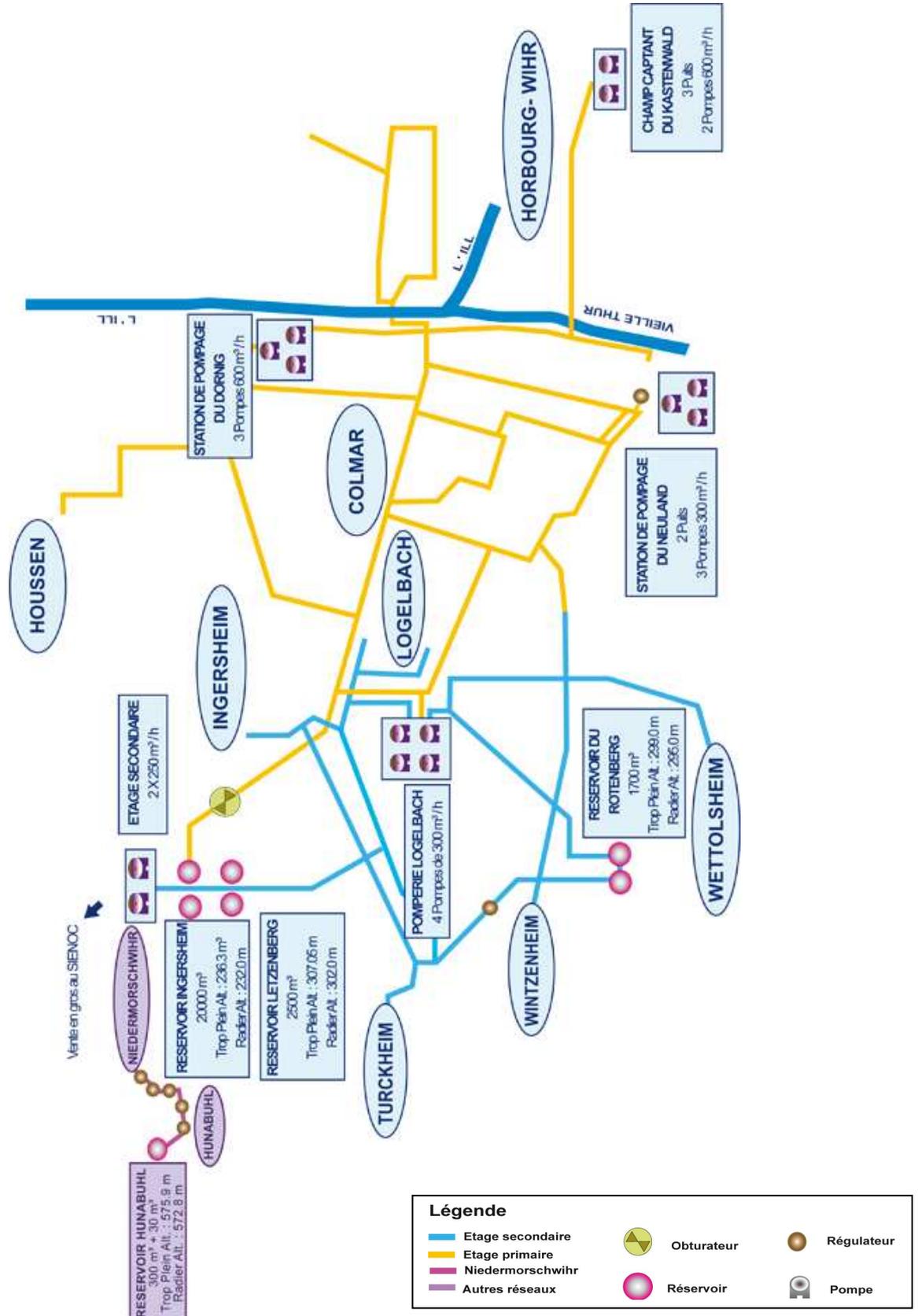
<b>Longueur totale réseau CA au 31/12/2019 (mL)</b>	<b>525 439</b>
---	----------------



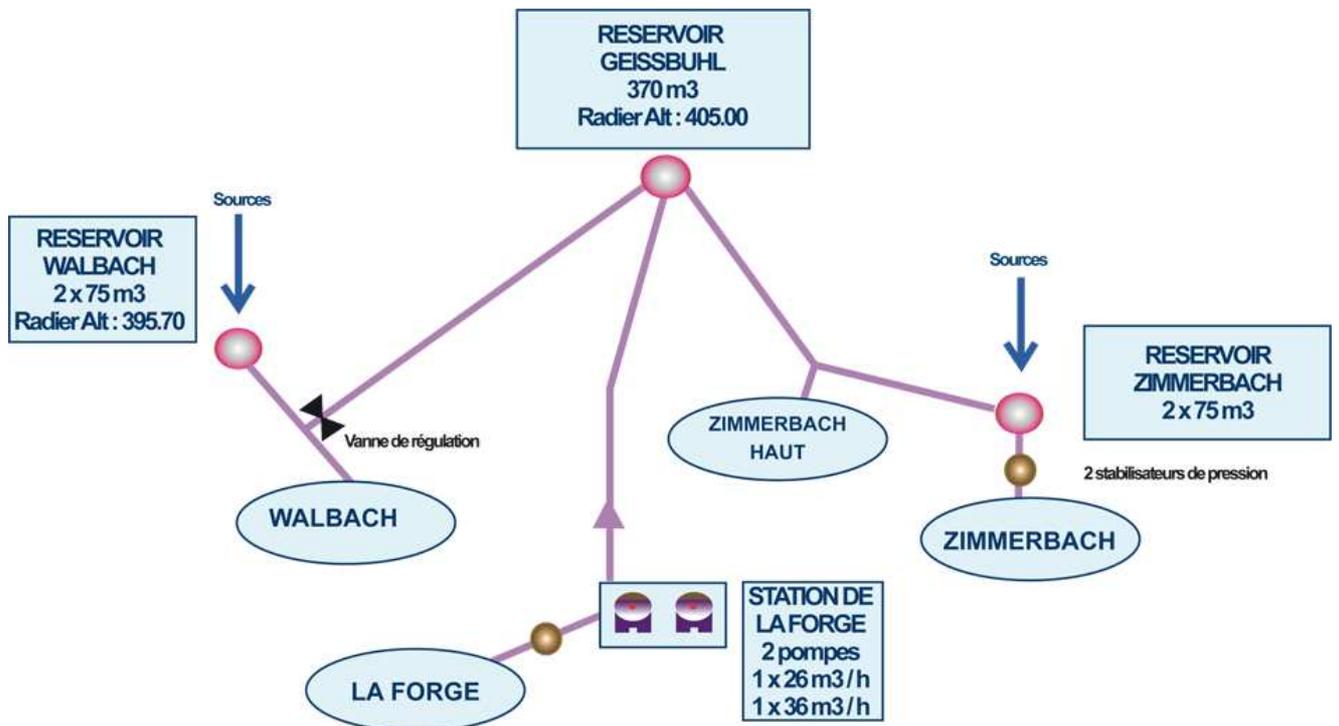
## ANNEXE 2

### Schémas de principe d'adduction d'eau potable

#### UDI COLMAR



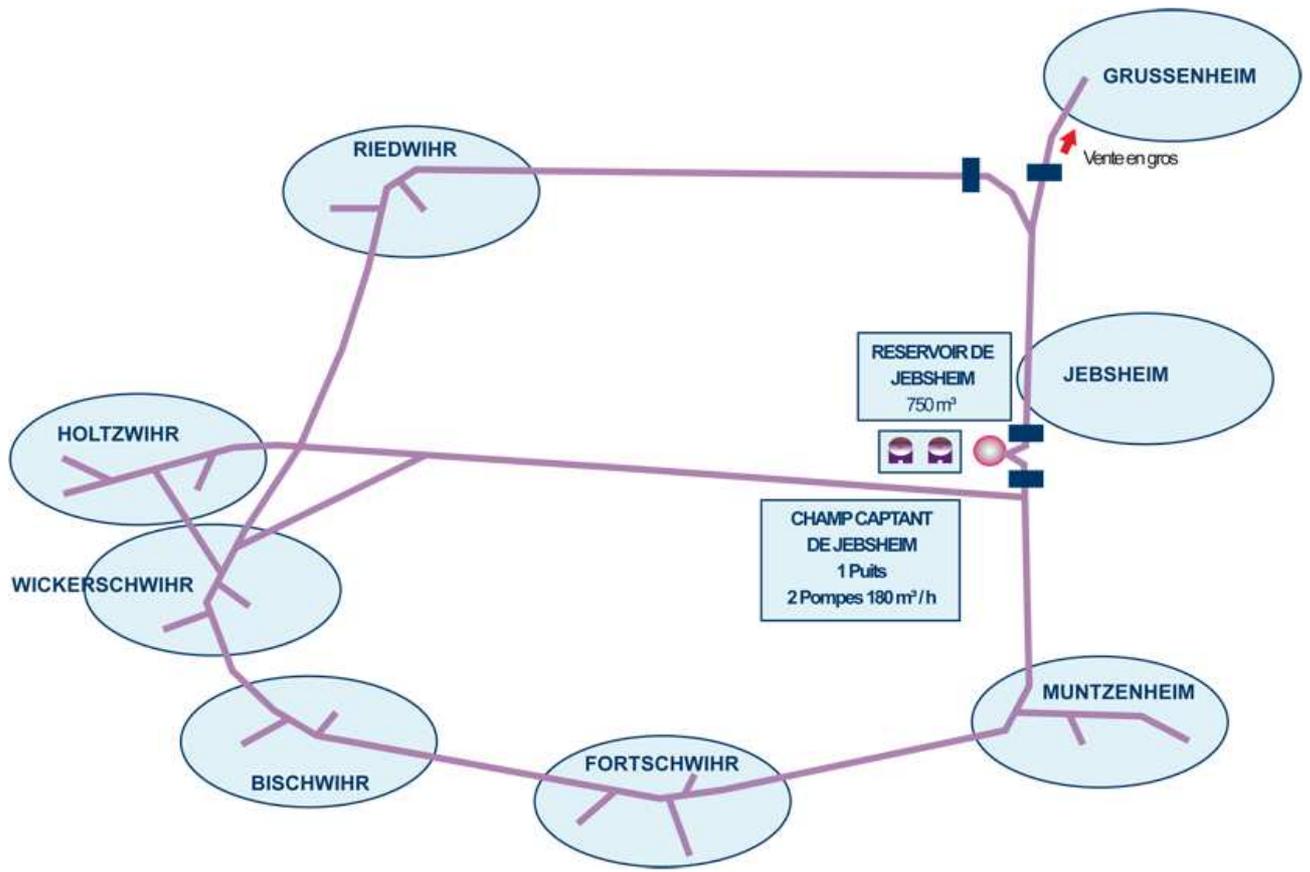
# UDI LA FORGE



## Légende

-  Réservoir
-  Vanne de régulation
-  Stabilisateur de pression
-  Pompe

# UDI JEBSHEIM



Légende :

-  Pompe
-  Réservoir
-  Débitmètre
-  Réseaux



# ANNEXE 3

## Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse



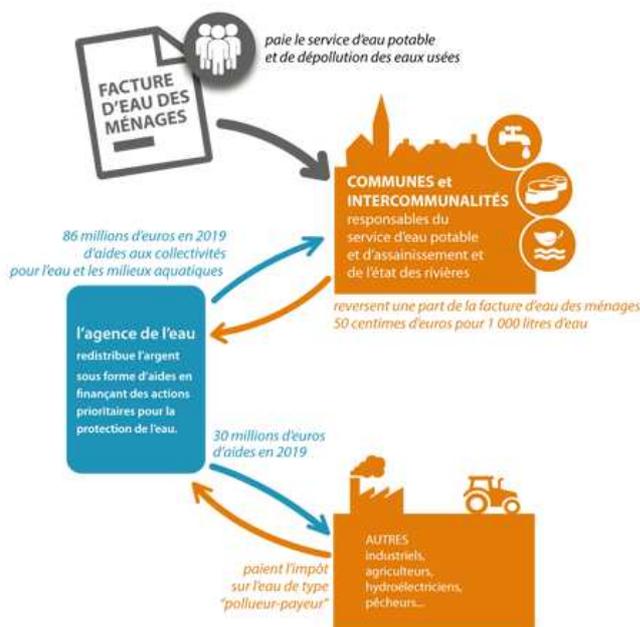
### NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020  
CHIFFRES 2019

# L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

### EN 2019...



### DES APPELS A PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

**2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets** : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

### UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.



Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



## le bassin Rhin-Meuse

## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



Realisation : AELB-DIC / AERM - avril 2020  
Cédric - photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - stockphoto

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau  
s'engagent pour  
améliorer la culture  
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur  
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



0177900010



LES  
AGENCES  
DE L'EAU

www.eau-rhin-meuse.fr

**EN  
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

## ANNEXE 4

# QUALITE EAU POTABLE

### Valeurs moyennes de l'année calculées à partir de toutes les analyses réalisées en 2019

- 1 **UDI COLMAR** : Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Niedermorschwihr, Turckheim, Wettolsheim, Wintzenheim
- 2 **UDI LA FORGE** La Forge, Walbach, Zimmerbach
- 3 **UDI JEBSHEIM** Bischwihr, Fortschwihr, Jebnheim, Porte du Ried, Wickerschwihr

REFERENCE DE QUALITE	1	2	3	
<b>Paramètre</b>	<b>Valeur relevée</b>	<b>Valeur relevée</b>	<b>Valeur relevée</b>	<b>Valeur limite référence</b>
Température	15,20 °C	13,27 °C	13,81 °C	25
pH	7,49 unité PH	6,81 unité PH	7,36 unité PH	6,5<pH<9
Chlore libre	0,10 mg/l	0,04 mg/l	0,00 mg/l	Absence d'odeur et de saveur désagréable et pas de changement anormal
Chlore total	0,11 mg/l	0,06 mg/l	0,00 mg/l	
Conductivité	822,00 µS/cm à 25°C	145,00 µS/cm à 25° C	612,00 µS/cm à 25°C	200<...<1100
Turbidité	0,20 NFU	0,67 NFU	0,58 NFU	2
Coloration	< 2,5 mg/l	< 2,5 mg/l	< 2,5 mg/l	15
Saveur	Absence	Absence	Absence	pas d'odeur détectée pour un taux de dilution de 3 à 25°C
Odeur	Absence	Absence	Absence	
Calcium	110,00 mg/l	16,15 mg/l	91,78 mg/l	
Carbonates	< 3 mg/l	< 2 mg/l	< 2 mg/l	
Chlorures	126,00 mg/l	7,38 mg/l	40,88 mg/l	250
Titre hydrotimétrique	32,40 Degré français	6,28 Degré français	27,45 Degré français	les eaux ne doivent pas être agressives
Titre alcalimétrique complet	17,63 °F	5,46 °F	20,86 °F	
Oxydabilité permanganate potassium	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	5
Sulfate	33,98 mg/l	9,43 mg/l	29,25 mg/l	250
Sodium	31,77 mg/l	5,77 mg/l	14,20 mg/l	200
Fer Total	7,17 µg/l	40,73 µg/l	8,85 µg/l	200
Manganèse	< 2 µg/l	1,30 µg/l	< 2 µg/l	50

LIMITE DE QUALITE	1	2	3	
<b>Paramètre</b>	<b>Valeur relevée</b>	<b>Valeur relevée</b>	<b>Valeur relevée</b>	<b>Limite de qualité</b>
Antimoine	< 5 µg/l	< 5 µg/l	< 5 µg/l	5
Arsenic	< 2 µg/l	< 2 µg/l	< 2 µg/l	10
Baryum	0,130 mg/l	0,165 mg/l	0,159 mg/l	<0,7
Cadmium	< 0,5 µg/l	< 0,5 µg/l	< 0,5 µg/l	5
Cuivre	0,01 mg/l	0,11 mg/l	0,01 mg/l	2
Bore	0,012 mg/l	< 0,05 mg/l	0,019 mg/l	1
Cyanures totaux	< 10 µg/l	< 10 µg/l	<10 µg/l	50
1,2-Dichloroéthane	< 1 µg/l	< 1 µg/l	<1 µg/l	3
Fluorures	0,050 mg/l	0,050 mg/l	0,075 mg/l	1,5
Hydrocarbure (indice CH2)	Absence µg/l	Absence µg/l	Absence µg/l	0,1
Magnésium	10,97 mg/l	5,43 mg/l	10,88 mg/l	50
Mercure total	< 0,1 µg/l	< 0,1 µg/l	< 0,1 µg/l	1
Nickel	0,88 µg/l	0,78 µg/l	4,00 µg/l	20
Nitrates	23,00 mg/l	5,00 mg/l	26,25 mg/l	50
Nitrites	< 0,01 mg/l	< 0,01 mg/l	< 0,01 mg/l	0,5
Phosphate	0,05 mg/l	0,05 mg/l	0,05 mg/l	
Potassium	1,87 mg/l	1,60 mg/l	2,55 mg/l	
Total pesticides	Traces µg/l	0,00 µg/l	Traces µg/l	0,5
Sélénium	< 2 µg/l	< 2 µg/l	< 2 µg/l	10
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	< 1 µg/l	< 1 µg/l	< 1 µg/l	10



# ANNEXE 5

## Fiches de synthèse sur la qualité de l'eau distribuée

### Qualité de l'eau distribuée en 2019

#### Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)

Credit photo : fotolia.com

### COLMAR AGGLOMERATION COLMAR ET ENVIRONS

#### ORIGINE DE L'EAU

Les communes de COLMAR, HORBOURG-WIHR, HOUSSEN, INGERSHEIM, NIEDERMORSCHWIHR, TURCKHEIM, WETTOLSHEIM et WINTZENHEIM (92.249 habitants)<sup>1</sup> sont alimentées en eau par les trois champs de captage de Colmar Agglomération. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 22/01/1976 et 22/11/2007 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau est exploité par la Colmarienne des Eaux.

L'eau est distribuée après injection de polyphosphates (traitement anti-corrosion des canalisations) et chloration. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

157 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 157 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 99,4 %

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

##### Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 33,4°f (degré français)
- pH : 7,4

Eau très dure (très calcaire).  
Eau à l'équilibre.

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 23,2 mg/l
- Teneur maximale : 27,5 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité  
Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 135,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 31,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau distribuée dans les communes de COLMAR, HORBOURG-WIHR, HOUSSEN, INGERSHEIM, NIEDERMORSCHWIHR, TURCKHEIM, WETTOLSHEIM et WINTZENHEIM par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur.  
Sur le plan bactériologique, elle est de très bonne qualité.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)

Credit photo : fotolia.com

### COLMAR AGGLOMERATION COLMAR MAISON DE LA NATURE DU NEULAND

#### ORIGINE DE L'EAU

La MAISON DE LA NATURE DU NEULAND de la ville de COLMAR est alimentée en eau par les 2 forages du Kastenwald de Colmar Agglomération. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 22/11/2007 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par la Colmarienne des Eaux.

L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages et sur le réseau de distribution.

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 3 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

##### Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

- Dureté : 24,9°f (degré français)
- pH : 7,3

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

Eau dure (calcaire).  
Eau à l'équilibre.

##### NITRATES

- Teneur moyenne : 16, mg/l
- Teneur maximale : 16,7 mg/l

*Limite de qualité : 50 mg/l*

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures: 30,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 10,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Références de qualité  
Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau distribuée à la Maison de la Nature du Neuland de la ville de COLMAR par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)

Crédit photo : fotolia.com

### COLMAR AGGLOMERATION SECTEUR RIED

#### ORIGINE DE L'EAU

Les communes de BISCHWIHR, FORTSCHWIHR, JEBSHEIM, MUNTZENHEIM, PORTE DU RIED (Holzwihr et Riedwihr) et WICKERSCHWIHR, (7002 habitants)<sup>1</sup> sont alimentées en eau par le forage de Jebsheim. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 14/11/1972 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. La chloration de secours en place, est mise en service ponctuellement, sur une courte période, pour garantir son bon fonctionnement. Le réseau d'eau potable est exploité par la Colmarienne des Eaux.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

20 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 20 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

- Dureté : 27,3°f (degré français)
- pH : 7,4

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

Eau dure (calcaire),  
Eau à l'équilibre.

##### NITRATES

- Teneur moyenne : 26,1 mg/l
- Teneur maximale : 28,1 mg/l

*Limite de qualité : 50 mg/l*

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 40,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 14,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Références de qualité*  
*Chlorures : 250 mg/l*  
*Sodium : 200 mg/l*  
*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée sur le secteur RIED par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)

Credit photo : fotolia.com

### COLMAR AGGLOMERATION SAINTE CROIX-EN-PLAINE

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de SAINTE CROIX-EN-PLAINE (2777 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par les trois forages du SIE Plaine de l'Ill. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 11/01/1973 et 17/06/2004 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. Le réseau de distribution d'eau est exploité par la Colmarienne des Eaux.

Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

20 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.**

- 20 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires, sur la commune.
- Taux de conformité : 95 %

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement, à la production, la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. Le syndicat a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

##### Eau de bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 22,9°f (degré français)
- pH : 7,5

Eau dure (calcaire).  
Eau à l'équilibre.

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 24,1 mg/l
- Teneur maximale : 27,4 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 34,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 14,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau distribuée sur la commune de SAINTE CROIX-EN-PLAINE par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de bonne qualité.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)

Crédit photo : fotolia.com

### COLMAR AGGLOMERATION WALBACH

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de WALBACH (870 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par cinq sources et deux forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 28/07/1977 (sources) et 15/12/2009 (forages) et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par la Colmarienne des Eaux.

L'eau est traitée par javellisation avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux mélanges des captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.**

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 7,6°f (degré français)
- pH : 6,9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 5,3 mg/l
- Teneur maximale : 6,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité**

**Chlorures : 250 mg/l**  
**Sodium : 200 mg/l**  
**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 7,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée dans la commune de WALBACH par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)

Crédit photo : fotolia.com

### COLMAR AGGLOMERATION WINTZENHEIM LA FORGE et ZIMMERBACH VAL ST GREGOIRE

#### ORIGINE DE L'EAU

Les secteurs (307 habitants)<sup>1</sup> LA FORGE de Wintzenheim et VAL SAINT GREGOIRE de Zimmerbach sont alimentés en eau par deux forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 15/12/2009 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité la Colmarienne des Eaux.

L'eau est traitée par javellisation avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 6 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 3,5°f (degré français)
  - pH : 6,4
- La référence de qualité pour le paramètre pH a été dépassée à plusieurs reprises.

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe)**

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 4,7 mg/l
- Teneur maximale : 6,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité  
Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures : 8,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 7,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée sur les secteurs WINTZENHEIM LA FORGE et ZIMMERBACH VAL ST GREGOIRE par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)

Crédit photo : fotolia.com

### COLMAR AGGLOMERATION ZIMMERBACH CENTRE

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de ZIMMERBACH (637 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par une source et deux forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 11/05/1973 (source) et 15/12/2009 (forages) et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par la Colmarienne des Eaux.

L'eau est traitée par javellisation avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 90,9 %

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

##### Eau de bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 3,6°f (degré français)
- pH : 6,7

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 4,6 mg/l
- Teneur maximale : 6,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité*

*Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures : 8,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée dans la commune de ZIMMERBACH (Centre) par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire. Sur le plan bactériologique, elle est de bonne qualité.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

## ANNEXE 6

### Récapitulatif des indicateurs de performances

<b>INDICATEURS</b>		<b>2019</b>	2018
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<b>99,47 %</b> (2 analyses non-conformes)	99,46 % (2 analyses non-conformes)
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	<b>100 %</b>	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<b>91 pts</b>	91 pts
P104.3	Rendement du réseau de distribution	<b>86,7 %</b>	86,1 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	<b>6,85 m<sup>3</sup>/km/jour</b>	6,35 m <sup>3</sup> /km/jour
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	<b>5,69 m<sup>3</sup>/km/jour</b>	5,90 m <sup>3</sup> /km/jour
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	<b>0,65 %</b>	0,69 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	<b>80 %</b>	80 %
P109.0	Montant des abandons de créances de l'année précédente	<b>54 796,20€</b>	24 402,86 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	<b>2,24 ‰</b>	1,54 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	<b>100 % en moins de 24h00</b>	100 % en moins de 24h00
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<b>5 ans et 5 mois</b>	6 ans et 2 mois
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	<b>0,790 %</b>	0,362 %
P155.1	Taux de réclamations	<b>0 ‰</b>	0,27 ‰